

Le très hon. MACKENZIE KING: Puis-je la voir.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Oui.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon honorable ami me dit qu'il n'a prêté aucun serment cette année. Puis-je demander à l'honorable député d'Argenteuil (M. Perley) quel ministère il représente.

L'hon. sir GEORGE PERLEY: Je suis secrétaire d'Etat intérimaire et ministre des Travaux publics intérimaire.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon honorable ami me permettra-t-il de lui demander s'il a prêté aucun serment d'office cette année?

L'hon. sir GEORGE PERLEY: Non. J'ai été assermenté comme conseiller privé il y a plusieurs années.

Le très hon. MACKENZIE KING: Ceux parmi nous de ce côté-ci qui faisons partie de l'ancien gouvernement avons prêté le serment comme conseillers, mais cela ne nous autorise pas à administrer les départements à l'heure actuelle. Je veux que les honorables députés de la droite comprennent bien la situation. Je remarque que tous ces honorables députés qui agissent en qualité de ministres intérimaires sont d'anciens membres du Conseil privé, assermentés comme tels il y a plusieurs années.

L'hon. sir GEORGE PERLEY: A l'exception de l'honorable député d'Halifax (M. Black).

Le très hon. MACKENZIE KING: J'aurai un mot à dire à son sujet tout à l'heure. Tous les autres ministres intérimaires ont été assermentés comme conseillers privés à diverses dates antérieures, mais cela ne leur donne pas le droit de siéger ici en qualité de ministres. Ce qui m'intéresse maintenant est le serment prêté par celui qui devient ministre de la couronne.

L'hon. M. GUTHRIE: Ce n'est pas le serment que nous avons prêté; nous ne sommes que ministres intérimaires.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je désire demander à l'honorable député de Fort-William (M. Manion) quel département il dirige?

L'hon. M. MANION: Les départements du Rétablissement civil des Soldats, de l'Immigration, du Travail, de la Santé et des Postes.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon honorable ami a-t-il prêté le serment d'office?

[L'hon. sir Henry Drayton.]

L'hon. M. MANION: Non, pas depuis que j'ai été assermenté en qualité de conseiller privé, vers le même temps que mon honorable ami.

Le très hon. MACKENZIE KING: Maintenant, l'honorable député de Vancouver-Centre (M. Stevens) nous dira-t-il quels départements lui ont été confiés?

L'hon. M. STEVENS: C'est une question intéressante, et il convient parfaitement que le très honorable député ait tous les renseignements disponibles. Je suis ministre intérimaire de l'Agriculture, du Commerce, des Douanes et de l'Accise, de l'Intérieur, celui-ci comprenant, naturellement, les Affaires indiennes et les Mines.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon honorable ami a-t-il prêté le serment d'office au sujet de l'administration d'aucun de ces départements?

L'hon. M. STEVENS: J'ai été assermenté comme conseiller privé, il y a quelques années, aussi en qualité de chef du ministère du Commerce à cette époque.

Le très hon. MACKENZIE KING: Quand?

L'hon. M. STEVENS: Mon honorable ami se le rappellera probablement.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mon honorable ami a mentionné cela lui-même; il y voit certainement une certaine relation. Quand a-t-il prêté serment?

L'hon. M. STEVENS: Autant que je me rappelle, vers le 5 ou le 10 septembre 1921.

Le très hon. MACKENZIE KING: Le Gouvernement dont il fit partie à cette époque abandonna la direction des affaires peu de temps après cela, n'est-ce pas?

L'hon. M. STEVENS: Oui.

Le très hon. MACKENZIE KING: L'honorable député de Wellington-Sud aurait-il l'obligeance de nous dire quels sont les départements dont il a assumé la question?

L'hon. M. GUTHRIE: J'ai été appelé au conseil privé du Canada au mois de juillet 1919. Je n'ai pas été assermenté en qualité de ministre. Je suis nommé en vertu d'un décret du conseil et je remplis les fonctions de ministre intérimaire de la Défense nationale et de la Justice. L'arrêté du conseil en vertu duquel j'ai été nommé, est semblable quant à la forme à celui qu'a déposé mon honorable ami de York-Ouest.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je pourrais peut-être raccourcir les questions en